



SÉANCE 13 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 janvier 2020 à 19:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents: monsieur Félix Nunez, directeur général et madame Mélissa Rodrigue.

## ***DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE FRANÇOIS VEILLEUX, Maire***

### **1. GREFFE**

#### **R-2020-01-6596: Nomination assistante-greffière**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que madame Mélissa Rodrigue soit nommée assistante-greffière.

#### **R-2020-01-6597: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

## ***DÉPÔT DES DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL Monsieur le Maire***

### **1. GREFFE**

- 1.1 Nomination assistante-greffière
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux des séances du 2, les 2 séances du 9, 16 décembre 2019
- 1.4 Vente de terrain à 9199-6249 Québec Inc. et Mario Allen
- 1.5 Modification résolution 2019-12-6593
- 1.6 Modification résolution 2019-09-6427
- 1.7 Acquisition terrain no 3 487 495, 496, boul. Renault
- 1.8 Acquisition terrain no 3 488 010, 508 - 508A, boul. Renault
- 1.9 Acquisition terrain no 4 061 059, 201-201D, 122e Rue
- 1.10 Acquisition terrain no 4 061 062, 199A – 199D, 122e Rue
- 1.11 Acquisition terrain no 3 488 101, 566, boul. Renault
- 1.12 Acquisition terrain no 3 487 751, 100, 107e Rue
- 1.13 Acquisition terrain no 3 487 502, 498, boul. Renault
- 1.14 Acquisition terrain no 4 061 071, 224, ave Lambert
- 1.15 Acquisition terrain no 4 061 043, 205, 122e Rue
- 1.16 Acquisition terrain no 3 487 989, 500, boul. Renault
- 1.17 Acquisition terrain no 4 061 048, 200A – 200D, 120e Rue

### **2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**

### **3. SÉCURITÉ**

- 3.1 Demande au MTQ de sécurité la sortie ave Lambert coin Rte 108
- 3.2 Embauche de personnel – service de sécurité incendie





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

- 3.3 Installation d'ouvrages temporaires pour la protection du centre-ville lors du passage des glaces / engagement de la Ville auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
- 4. URBANISME**
- 4.1 Embauche d'un assistant-inspecteur
- 5. LOISIRS**
- 6. FINANCES**
- 6.1 Approbation du bordereau des comptes
- 6.2 Approbation fonds de roulement
- 6.3 Adhésion à L'UMQ pour les assurances - cyber-risque
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 7.1 Autorisation signature projet PADS
- 7.2 Correspondance
- 7.3 Affaires nouvelles
- 7.4 Période de questions
- 8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**
- 8.1 Levée ou ajournement de la séance

**R-2020-01-6598: Adoption des procès-verbaux des séances du 2, les 2 séances du 9, 16 décembre 2019**

Il est proposé par monsieur Keven Boutin  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux de la séance du 2, les 2 séances du 9, et le 16 décembre 2019 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2020-01-6599: Vente de terrain à 9199-6249 Québec Inc. et Mario Allen**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à 9199-6249 Québec Inc. et à monsieur Mario Allen le terrain lot 6 320 231 d'une superficie de 19 564,48 pieds carrés (1 817,6 m<sup>2</sup>) au montant de 1 000 \$ excluant les taxes, situé à sur le rang de la Plée.

Il est également résolu que S.H. le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

QUE la résolution no 2019-05-6344 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**R-2020-01-6600: Modification résolution 2019-12-6593**

**Mme Marie-Andrée Giroux quitte la séance**

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolution

Que la résolution no 2019-12-6593 soit modifiée comme suit

En remplaçant les mots suivants





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

« 2020: trente-cinq mille vingt-six dollars et soixante cents ( 35 026,60 \$ ) taxes exclues »  
par

« 2020: trente-huit mille neuf cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt cents (38 929,80 \$) taxes exclues, cette offre est valide pour un an du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ».

### **Mme Marie-Andrée Giroux réintègre la réunion.**

#### **R-2020-01-6601: Modification résolution 2019-09-6427**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolution

Que la résolution no 2019-09-6427 soit modifiée comme suit

En remplaçant les mots suivants

« compagnie 9260-2762 Québec Inc. »

par

« monsieur Renaud Lachance »

#### **R-2020-01-6602: Acquisition terrain no 3 487 495, 496, boul. Renault**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 496, boul. Renault, lot 3 487 495 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 487 495 où est situé le bâtiment du 496, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Anne Bolduc pour la préparation du contrat de cession du lot 3 487 495

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6603: Acquisition terrain no 3 488 010, 508 - 508A, boul. Renault**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 508 – 508A boul. Renault, lot 3 488010 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démolit;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 488 010 où est situé le bâtiment du 508 – 508-A, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolit, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession du lot 3 488 010

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6604: Acquisition terrain no 4 061 059, 201-201D, 122e Rue**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 201 – 201D, 122e Rue, lot 4 061 059 depuis sa construction;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 4 061 059 où est situé le bâtiment du 201 – 201D, 122e Rue pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Anne Bolduc pour la préparation du contrat de cession du lot 4 061 059.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6605: Acquisition terrain no 4 061 062, 199A – 199D, 122e Rue**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 199A – 199D, 122e Rue, lot 4 061 062 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 4 061 062 où est situé le bâtiment du 199A – 199D, 122e Rue pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Anne Bolduc pour la préparation du contrat de cession du lot 4 061 062.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6606: Acquisition terrain no 3 488 101, 566, boul. Renault**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 566, boul. Renault, lot 3 488 101 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démolé;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 488 101 où est situé le bâtiment du 566, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession du lot 3 488 101.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6607: Acquisition terrain no 3 487 751, 100, 107e Rue**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 100, 107e Rue, lot 3 487 751 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démolé;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 487 751 où est situé le bâtiment du 100, 107e Rue, pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Anne Bolduc pour la préparation du contrat de cession du lot 3 487 751.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6608: Acquisition terrain no 3 487 502, 498, boul. Renault**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 498, boul. Renault, lot 3 487 502 depuis sa construction;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 487 502 où est situé le bâtiment du 498, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démoli, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession du lot 3 487 502

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6609: Acquisition terrain no 4 061 071, 224, ave Lambert**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 224, ave Lambert. lot 4 061 071 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démoli;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 4 061 071 où est situé le bâtiment du 224, ave Lambert pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Anne Bolduc pour la préparation du contrat de cession du lot 4 061 071

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6610: Acquisition terrain no 4 061 043, 205, 122e Rue**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 205, 122e Rue, lot 4 061 043 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démolé;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 4 061 043 où est situé le bâtiment du 205, 122e Rue pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession du lot 4 061 043.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6611: Acquisition terrain no 3 487 989, 500, boul. Renault**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 500, boul. Renault, lot 3 487 989 depuis sa construction;

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démolé;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 3 487 989 où est situé le bâtiment du 500, boul. Renault pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolé, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Anne Bolduc pour la préparation du contrat de cession du lot 3 487 989.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

### **R-2020-01-6612: Acquisition terrain no 4 061 048, 200A – 200D, 120e Rue**

Attendu les nombreuses inondations qui ont affecté la propriété sise au 200A – 200D, 120e Rue lot 4 061 048 depuis sa construction;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Attendu que le/la propriétaire a un accord avec le ministère de la Sécurité publique pour que celui-ci dédommage le/la propriétaire, une fois que le bâtiment aura été démolit;

Attendu que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la démolition du bâtiment;

Attendu que la Ville de Beauceville est d'accord pour prendre possession du terrain pour la somme de 1,00 \$, à la suite de la démolition;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la Ville de Beauceville acquiert le terrain lot 4 061 048 où est situé le bâtiment du 200A – 200D, 120e Rue pour la somme de 1,00 \$ aux conditions que le bâtiment ait été démolit, que les fondations aient été retirées du sol, que le terrain ait été convenablement nivelé et l'engazonnement et que toutes les modalités que le vendeur doit respecter à l'intérieur de son entente avec le ministère de la Sécurité publique aient été respectées,

Que la Ville de Beauceville mandate le notaire Denys Quirion pour la préparation du contrat de cession du lot 4 061 048.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, (en son absence le maire suppléant) et la greffière, Madeleine Poulin, (en son absence l'assistante-greffière) soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'acquisition dudit terrain.

Que les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de publication ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Que cette somme n'inclut pas toutefois les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication d'un acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, ces frais et honoraires étant à la charge du propriétaire.

## **2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**

### **3. SÉCURITÉ**

#### **R-2020-01-6613: Demande au MTQ de sécurité la sortie ave Lambert coin Rte 108**

Considérant que la jonction de l'avenue Lambert Sud et 108<sup>e</sup> Rue est problématique et dangereuse pour les utilisateurs qui veulent effectuer un virage à gauche pour s'engager sur la 108<sup>e</sup> Rue;

Considérant que de plus en plus d'utilisateurs provenant du Sud empruntent cette avenue ce qui occasionne une file d'attente lorsqu'un automobiliste veut effectuer le virage à gauche;

Considérant qu'un nouveau commerce s'est installé dans ce secteur et qui augmente l'achalandage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin

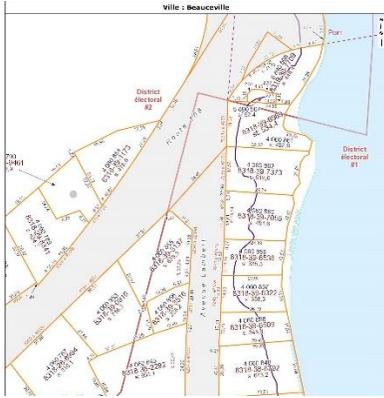




## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Qu'une demande soit adressée au ministère des transports afin d'étudier cette intersection de rue pour faciliter la circulation en toute sécurité.



**R-2020-01-6614: Embauche de personnel – service de sécurité incendie**

Considérant que le candidat Philippe Lessard rencontre les critères de base pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher ledit candidat, à titre d'apprenti pompier, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, monsieur Philippe Lessard comme apprenti pompier, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur

**R-2020-01-6615: Installation d'ouvrages temporaires pour la protection du centre-ville lors du passage des glaces / engagement de la Ville auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques**

Attendu que la Ville de Beauceville souhaite procéder à l'installation d'ouvrages temporaires pour la protection du centre-ville lors du passage des glaces, et ce, afin de minimiser l'impact sur nos infrastructures lors d'une prochaine inondation printanière;

Attendu que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est disposé à accorder, pour la saison hivernale 2019-2020, une permission exceptionnelle et temporaire, sous certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QU'après discussion avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les conditions suivantes:

- à installer des blocs de béton et/ou « jersey » à l'arrière des commerces touchés lors de l'inondation de 2019 soit à l'extérieur de la rive de façon à laisser le plus d'espace possible à la





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

rivière et à ses glaces et ainsi éviter que la neige usée soit soufflée directement dans la rivière et dans la rive;

- à espacer l'installation de ces blocs de béton et/ou « jersey » entre les terrains pour laisser libre cours au cours d'eau;
- à porter une attention particulière à la bande riveraine de la rivière Chaudière lors de la réalisation de ces travaux.

QUE la Ville s'engage également auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à déposer un plan d'action pour la réalisation de mesures de protection des glaces pour les années futures incluant notamment la réalisation d'études, des demandes d'autorisation et de dérogation au schéma d'aménagement, le cas échéant.

#### **4. URBANISME**

##### **R-2020-01-6616:   Embauche d'un inspecteur**

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé à une offre d'emploi comme inspecteur municipal au service de l'urbanisme

Considérant la recommandation du directeur général d'embaucher monsieur Roger Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche monsieur Roger Saint-Laurent comme inspecteur municipal

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

#### **5. LOISIRS**

#### **6. FINANCES**

##### **R-2020-01-6617:   Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2019-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

##### **R-2020-01-6618:   Approbation fonds de roulement**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyée par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

**R-2020-01-6619: Adhésion à L'UMQ pour les assurances - cyber-risque**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes la Ville de Beauceville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville:

- joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1er juillet 2019 jusqu'au 1er juillet 2024.
- autorise monsieur le maire, François Veilleux, la trésorière, Mélanie Quirion à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**R-2020-01-6620: Autorisation signature projet PADS**

Il est proposé par monsieur Mario Perron  
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie une demande effectuée par son directeur général, Félix Nunez, pour la Ville de Beauceville au «Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence» dans le cadre du projet de «Revitalisation du centre-ville en dehors de la zone de la « ZIS »» déposé en date du 19 septembre 2019 au Ministère de l'Économie et de l'Innovation».

**7.1. Correspondance**

-

-

**7.2. Affaires nouvelles**





SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

**R-2020-01-6621: Opération cadastrale, 2ième acte de donation, projet aréna**

Attendu que le protocole d'entente entre la Ville de Beauceville et l'ŒUVRE CURÉ FAFARD prévoit que la ville de Beauceville doit procéder au cadastre des lots dont elle deviendra propriétaire de même que la partie qui demeurera propriété de l'École Jésus-Marie;

Attendu que M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre mandaté par la Ville, a déposé un plan projet de cadastre comprenant quatre (4) lots, à savoir :

Lots 6 356 651 et 6 336 219 pour fins de stationnements;

Lot 6 356 652, pour fin de prolongement de rue;

Lot 6 336 220, aux fins d'identification de la propriété résiduelle de l'École Jésus-Marie suite aux acquisitions de lots requis pour le projet de l'aréna par la Ville;

Attendu que le règlement de lotissement de la Ville prévoit l'aménagement d'un rond de virage dans les cas d'ouverture ou de prolongement de rue aux fins de développement;

Attendu que le prolongement de rue visé est dans la continuité de l'entrée de l'école Jésus-Marie et que ce prolongement ne change rien dans la situation existante;

En conséquence il est proposé par monsieur Bernard Gendreau

Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Beauceville accepte les plans projets de lotissement préparés par Stéphane Roy arpenteur-géomètre, le 9 septembre 2019, minute 9495, dossier 2019-300 pour dépôt au cadastre et tels que soumis le 13 janvier 2020.

Que le conseil, compte tenu de la configuration des lieux, dispense de l'obligation d'aménager un rond de virée à l'extrémité du lot projeté 6 356 652.

**7.3. Période de questions**

Quelques questions sont posées par les personnes présentes

**8. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***

**R-2020-01-6622: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
MÉLISSA RODRIGUE, Ass.-greffière

\_\_\_\_\_  
FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020 (suite)

| Ville de Beauceville                                    |                |                |                |                |                |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Projets RETENUS (fonds de roulement)                    |                |                |                |                |                |
| Budget 2020   |                |                |                |                |                |
| FONDS DE ROULEMENT 2020                                 | 2 020          | 2 021          | 2 022          | 2 023          | 2 024          |
| <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>                          |                |                |                |                |                |
| <b>TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>                   | -              | -              | -              | -              | -              |
| <b>SERVICE INCENDIE</b>                                 |                |                |                |                |                |
| bunkers (habits de combat) 4                            | 8 000          | 8 000          | 8 000          | 8 000          | 8 000          |
| Équipement sauvetage nautique (note 1)                  | 21 000         |                |                |                |                |
| Gyrophare et siène (véhicule d'urgence) (note 1)        | 13 000         |                |                |                |                |
| <b>TOTAL: SERVICE INCENDIE</b>                          | <b>42 000</b>  | <b>8 000</b>   | <b>8 000</b>   | <b>8 000</b>   | <b>8 000</b>   |
| <b>TRAVAUX PUBLICS</b>                                  |                |                |                |                |                |
| Aménagement garage                                      | 12 000         | -              |                |                |                |
| Renouvellement flotte véhicule TP                       | 25 000         | 25 000         | 25 000         | 25 000         | 25 000         |
| Trottoirs (polyvalente, intersection rte 108)           | 25 000         | 25 000         | 25 000         | 25 000         | 25 000         |
| Réhabilitation entrepôt Rte Fraser                      | 10 000         |                |                |                |                |
| Réparations toitures bâtiments municipaux               | 40 000         | 40 000         | 40 000         | 40 000         | 40 000         |
| Ponceau et gravier                                      | 12 000         | 12 000         | 12 000         | 12 000         | 12 000         |
| <b>TOTAL: TRAVAUX PUBLICS</b>                           | <b>124 000</b> | <b>102 000</b> | <b>102 000</b> | <b>102 000</b> | <b>102 000</b> |
| <b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>                                |                |                |                |                |                |
| Système chauffage et chauffe-eau usine épuration (TECQ) | 32 000         |                |                |                |                |
| Plan des eaux potables sous vulnérabilité               | 20 000         |                |                |                |                |
| Vacuum sur remorque                                     | 80 000         |                |                |                |                |
| Convoyeur usine épuration (TECQ)                        | 9 500          |                |                |                |                |
| <b>TOTAL: HYGIÈNE DU MILIEU</b>                         | <b>141 500</b> | -              | -              | -              | -              |
| <b>URBANISME</b>  |                |                |                |                |                |
| Surface d'amortissement jeux île ronde                  | 13 000         |                |                |                |                |
| Revitalisation centre-ville CDIB                        | 60 000         | 60 000         |                |                |                |
| <b>TOTAL: URBANISME</b>                                 | <b>73 000</b>  | <b>60 000</b>  | -              | -              | -              |
| <b>LOISIRS</b>  |                |                |                |                |                |
| Éclairage piscine DEL                                   | 8 000          |                |                |                |                |
| Bordure asphalte centre loisir                          | 5 000          |                |                |                |                |
| <b>TOTAL: LOISIRS</b>                                   | <b>13 000</b>  | -              | -              | -              | -              |
| <b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT POUR APPROBATION</b>        | <b>393 500</b> | <b>170 000</b> | <b>110 000</b> | <b>110 000</b> | <b>110 000</b> |
| Fonds de roulement total                                | 393 500        | 170 000        | 110 000        | 110 000        | 110 000        |
| Fonds de roulement disponible                           | 450 000        | 450 000        | 450 000        | 450 000        | 450 000        |
| Écart (non utilisé)                                     | (56 500)       | (280 000)      | (340 000)      | (340 000)      | (340 000)      |

Note 1 : conditionnel à l'obtention d'une subvention

